

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 18 AVRIL 2024 à 20h30

Le 18 avril 2024 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile

Absents : LOISEAU Laurent (proc à P. GASTARD) ; DEZON Marie-Pierre (proc à C. GRANGE) ; LACOUX Jean-Marc (proc à T. BOUCHAUD) ; NICOLAS Marie-Noëlle (proc à P. PIERRON)

Secrétaire : GRANGE Cécile

Présents : 11 Représentés : 4 Absents : 4 Votants : 15

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

ORDRE DU JOUR :

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = Cécile GRANGE

2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 15 POUR

3- Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Courcôme (AFAFAF) = 15 POUR

Monsieur le Maire expose que le bureau de l'association foncière de remembrement de Courcôme, a dans sa délibération, demandé sa dissolution et proposé que :

- les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
- l'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

- Que les équipements suivants (liste des parcelles, voir détail en annexe) soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,
- Que les actif et passif de l'association soient versés à la commune au prorata des surfaces récupérées,
- De donner tout pouvoir à M. le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif,
- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à Mme Anne-Marie LAFOND, 1^{ère} adjointe pour représenter la commune pour signer l'acte administratif

Parcelles sises sur le territoire de la commune de VILLEFAGNAN (Charente), figurant au cadastre sous les références ci-après :

VILLEFAGNAN	YH	8	Champ des Ronces	56a 76ca
VILLEFAGNAN	YH	22	Bois de l'Églantin	20a 12ca
VILLEFAGNAN	YI	1	L'Essar	60a 23ca
VILLEFAGNAN	YI	10	Le Bois Braud	27a 56ca
VILLEFAGNAN	YI	36	Le Bois Braud	28a 81ca
VILLEFAGNAN	YI	39	Le Bois Braud	3a 80ca
VILLEFAGNAN	YI	40	Le Bois Braud	21a 63ca
VILLEFAGNAN	YL	1	Gros Noyer	22a 07ca

4- Station-service :

Une pétition de 180 personnes a été signée pour le maintien de la station-service. Monsieur le Maire est en contacts réguliers avec le garagiste de Villefagnan, Monsieur Forest, toujours intéressé par la reprise de la station, mais en achetant la parcelle. Problème : Monsieur Plisson ne souhaite pas vendre mais louer. Après renseignements pris auprès de la DGFIP, la commune peut proposer une aide financière pour la participation aux loyers. Ce service reste indispensable pour le bassin de vie de Villefagnan. Monsieur Plisson ne veut pas céder son terrain et reste ferme sur ses positions. Nous allons proposer une réunion entre les deux parties afin de trouver un compromis. Thomas Bouchaud propose une réunion publique pour faire voter les habitants de Villefagnan.

5- Analyses des ratios liés au budget de la collectivité (tableau de M Romain Chapelet)

Les résultats de la commune sont bons : capacité en augmentation de 23.82 %.

Nous sommes toujours bénéficiaires du bouclier tarifaire (électricité...). Les produits ont augmenté plus vite que les charges. Le taux d'endettement est bon et les 3 taxes restent à l'identique. Les taux n'ont pas augmenté depuis 2014.

6- Adressage :

Anne-Marie Lafond, en charge du dossier, explique qu'au 1^{er} juin, l'adressage doit être revu par la municipalité afin d'éviter les erreurs pour la distribution du courrier ou encore lors des déplacements des secours. En effet, certaines rues ont des noms identiques ; c'est pourquoi il faut les modifier et en informer les habitants concernés lors d'une prochaine réunion.

Elle a listé les rues ou lieux posant problèmes et fait des propositions de noms :

- Appartenant à Monsieur Bernard Colin, pour le lotissement « Le Clos des Tours », Route de Ruffec, il nous a fait la proposition « le Lotissement du Pré Vert » = **15 POUR**
- L'Impasse Joubert : proposition Impasse de l'Atelier = **15 POUR**
- Le Lotissement de la Chapelière deviendrait le Lotissement des Bosquets = **15 POUR**
- La Route de la Mare de Pailleroux : La Route de la Logette = **15 POUR**
- La Rue des Noyers au Coudret : la Rue des Violettes = **15 POUR**
- La Rue de la Magdeleine à La Ferté : la Rue du Château d'eau = **15 POUR**
- Le Moulin des Pierres Blanches : la Rue des Pierres Blanches = **15 POUR**

Pour effectuer ce travail, nous avons deux devis :

- l'ATD 16 à 1 500 € TTC = **15 POUR**
- la Poste à 6 260.58 € TTC

7-Devis

- Volet de la cloche 1 de l'église = entreprise Bodet Campanaire = 2 337 € TTC = **15 POUR**
- Nettoyeur thermique :
 - Prolians à 1 840 € HT
 - O' Brico (ex 3MMM) à 1 630.72 € HT = **15 POUR**
- Bancs en plastique recyclé = RIC = 2 360€ HT = **15 POUR**
- Panneau du centenaire de la FNCR :
 - LF Publicité à 540 € TTC
 - RIC à 334.80 € TTC = **15 POUR**
- Jardinières pour remplacer celles en plastique :
 - KGMAT à 966 € TTC (5 jardinières) = **12 POUR** et 3 ABSTENTIONS
 - O' Brico à 2 092.31 € TTC (les 3)

- Halles : Pro Services :
 - Nettoyage des kiosques à 696 € TTC = 15 POUR
 - Nettoyage des vitres rdc et étage à 996 € TTC = 15 POUR

8- Informations et questions diverses

- Le bâtiment, 1 Rue du Puits Gilbert, ex-CDC, est en vente. La CC Val de Charente nous propose de l'acquérir pour la somme de 340 000 €, estimation faite par les Domaines (518 m²). Si la commune souhaite acheter ce bien, il faudrait d'abord vendre d'autres bâtiments pour cela. Une proposition de faire visiter aux élus, avant de se décider, est fixée : **RDV Jeudi 2 MAI à 19H00**.
- Les « Petits déjeuners » des entreprises, Lundi 6 mai : les élus qui le souhaitent peuvent assister aux présentations sur le PLUi, la mobilité et les aides aux entreprises... invitations envoyées aux entreprises par la CC Val de Charente.
- Patrick Gastard a envoyé à tous les élus des photos de la taille des arbres du champ de foire.
- Les travaux, réalisés par les Jardins de l'Angoumois, au porche, sont presque terminés (photos du puits en construction envoyées par Patrick).
Les places de parking de la MDS n'ont pas bien été terminées, pas propres ; mais ces travaux étaient suivis par la CC Val de Charente. Tout comme la remise en état du terrain prêté par l'école Enfant Jésus (voir ce qui est possible de faire avec nos agents et la CC Val de Charente).
- Florence Boinot a saisi l'opportunité de nous trouver une personne ayant un BNSSA et qui serait intéressée par le poste de surveillant de baignade au plan d'eau, cet été : Morgane Mourade-Leclerc. Monsieur le Maire et Laurent Loiseau la recevront demain matin, 19 avril.
- Thomas Bouchaud demande des explications sur le fait que Monsieur Dominique Richard ait pris une remarque de graviers, lors de la réfection des chemins blancs avec les agriculteurs du secteur. Monsieur le Maire explique qu'il y a eu restitution de la remorque après l'avoir reçu pour explication et la commune lui remet du bois coupé, lors d'un élagage, qui lui appartiendrait.
- Bruno Arrivé nous indique qu'il y a du mouvement chez les professionnels de santé à la Maison de Santé : il va y avoir deux départs, leur collègue qui reste en place, s'inquiète des charges qui vont être élevées pour elle seule. Il va également y avoir l'arrivée d'un nouveau kinésithérapeute. Ils recherchent activement un ostéopathe. Proposition faite de communiquer à Mme Prieur de la Charente Libre.

Séance levée à 22H45.

